

## Compte rendu de la Séance du CM du 27 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence madame le maire Suzanne LABARY.

**Présents :** CHANTELAUZE Isabelle, LAUTIER Monique, DENIMAL Christiane, FILLIOT Maurice, FONT Thomas, MAYET Jean-François, SAULZE Marc.

**Absents :** DAWID Yves, FILLIOT Yves

**A été nommée secrétaire de séance:** CHANTELAUZE Isabelle

Approbation du compte rendu du 12/06/2025.

### Objet : Périscolaire - Cantine 2025/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de maintenir les prix du repas de la cantine payé au fournisseur à **6€80 TTC** (transport compris).
  - La participation des parents reste fixée à **3,50€ TTC**
  - La prise en charge de la Commune est de **3,30 € TTC**
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce contrat,
- Dit que le montant de la dépense est prévu au budget communal chapitre 011, article 6042.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Objet : Périscolaire - Garderie 2025-2026

Madame le maire présente les demandes des parents pour la garderie scolaire à la rentrée. Il convient d'organiser ce service en fonction des besoins et de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026. Pour permettre un accueil quotidien, un emploi lui sera dédié.

#### ➤ Horaires

Après étude des besoins auprès des familles des enfants de l'école de Grandrif, les horaires proposés sont :

- Les matins de **7h50 à 8h50**
- Les après-midi de **16h30 à 17h45**.

#### ➤ Tarifs

- Les tarifs proposés sont de: **2€** la garderie (matin ou soir) soit **4€** si matin et soir
- Une inscription sera obligatoire une semaine au préalable
- La facturation se fera chaque mois et il n'y aura pas de tarif dégressif à partir du 2ème enfant

Ayant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus ainsi que les conditions d'accueil et demande à Mme le maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Objet : Périscolaire – CDD agent périscolaire 2025-2026

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir d'assurer la mission d'agent périscolaire pour la garderie, demande de périscolaire pour 2-3 familles à la rentrée 2025 (école en classe unique de 11 enfants et garderie ponctuelle à la demande). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 7,25/35e et de l'autoriser à recruter un agent contractuel du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026 suite à un accroissement temporaire d'activité du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent périscolaire suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7,25/35e, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026.
- L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial avec possibilité d'heures complémentaires.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 012, article 6413.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à madame le maire pour la faire exécuter.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Objet : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (renouvellement)

Renouvellement : La présente convention a pour objet d'accompagner au quotidien la collectivité pour la mise à jour des dossiers des agents, notamment lorsqu'il y a des changements de situations. Le coût de cette cotisation est de 85€ annuels pour les collectivités de 1 à 4 agents.

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Compte rendu de la Séance du CM du 27 août 2025

### Objet : Validation de la Charte de gouvernance PLUiH Ambert Livradois Forez

Mme le Maire présente la **Charte de Gouvernance PLUiH Ambert Livradois Forez** composée de 10 engagements.

Face à la complexité du sujet et des nombreuses démarches à venir, les membres du conseil municipal ne valident pas la charte proposée.

**Pour : 0**

**Contre : 2**

**Abstention : 6**

### Objet : Rénovation de l'église – Mission d'étude préalable

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal les désordres constatés dans l'église depuis plusieurs années et dit qu'ils sont à diagnostiquer :

- Apparition de traces d'humidité à l'extérieur et à l'intérieur,
- Dégradation des boiseries,
- Existence de fissures,
- Installations électriques,
- Moyens de lutte contre l'incendie
- Accessibilité PMR

La commune a fait appel à l'ADIT pour l'accompagner dans ses démarches. Le 21 mars 2025, une visite a été réalisée sur place pour faire un état des lieux.

Dans ce cadre, la mairie souhaite engager une mission d'étude préalable afin de définir l'étendue des désordres, des mises en conformité et l'ensemble de son coût prévisionnel.

Le mandant sera obligatoirement un architecte du patrimoine ou à défaut un architecte pouvant faire la preuve de ses capacités à travailler sur le patrimoine.

Après délibération, les membres du conseil municipal

– Approuvent l'état des lieux proposé par l'ADIT.

– Approuvent le lancement d'un appel d'offre ayant pour objet la réalisation d'une étude préalable afin de mettre en avant une ou plusieurs solutions techniques pour la résolution des problèmes constatés. –  
Donnent tous pouvoirs à Mme le Maire pour engager la consultation et signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

### Affaires diverses :

- ✓ **Le Grand'Rif** - Gérance – Martine envisage de vendre son fonds de commerce. Rien n'est acté pour l'instant.
- ✓ **Journée nettoyage des chemins** – Bilan : Bonne participation. Une autre journée sera organisée en automne.
- ✓ **Gîte des Pradeaux** : Proposition de vente du bâtiment par la Com Com ALF à un loueur de quads. Projet non souhaité par le Conseil Municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00**